

*Article 31 du Règlement***LES PÊCHES**

L'hon. Roger C. Simmons (Burin—Saint-Georges): Madame la Présidente, le programme annoncé d'urgence il y a quelques semaines par le ministre des Pêches pour venir en aide aux pêcheurs est sans aucun doute un pas dans la bonne direction; il améliorera la situation financière de bien des gens; malheureusement, il ne s'applique pas à certaines personnes qui devraient pourtant en bénéficier.

Par exemple, sept pêcheurs de Lord's Cove ne seront pas admissibles, bien qu'ils travaillent dans ce secteur depuis 12 ou même 46 ans. Les entreprises de pêche installées depuis longtemps à Rose Blanche ne sont pas admissibles. A Red Harbour, Burnt Islands, Point May et dans de nombreuses localités de ma circonscription, de nombreux pêcheurs et employés d'usines de transformation sont injustement exclus.

Je ne dis pas que le programme n'atteint pas le but visé. Il rend la situation un peu plus supportable, et j'en félicite le ministre, mais il doit prendre conscience du fait que certaines personnes qui auraient dû être incluses ont été injustement laissées pour compte.

J'invite le ministre. . .

Mme le vice-président: Je regrette, mais le temps de parole du député est écoulé.

* * *

LE MAINTIEN DE LA PAIX

M. Larry Schneider (Regina—Wascana): Madame la Présidente, hier soir, dans une allocution à l'Université Harvard, le premier ministre a souligné que le Canada, qui ne comptait que un pour cent de la population mondiale, assurait cependant 10 p. 100 des opérations de maintien de la paix dans le monde. J'appuie le rôle du Canada dans ce domaine car, à bien des égards, maintenir la paix à l'étranger, c'est aussi la maintenir chez nous.

Toutefois, de nombreux Canadiens s'inquiètent du niveau de notre participation, et ce, à une époque où l'ampleur de notre dette nationale nous étouffe et nous empêche de régler nos propres problèmes.

Les Canadiens ignorent si d'autres pays participent à ce qui devrait être un effort conjoint. Nombre de mes électeurs demandent au Canada de réévaluer l'étendue de sa participation aux opérations internationales de maintien de la paix et d'appliquer le principe que charité bien ordonnée commence par soi-même.

DIGNITÉ RURALE

M. Rod Laporte (Moose Jaw—Lake Centre): Madame la Présidente, Dignité rurale du Canada fêtera lundi prochain son sixième anniversaire de fondation.

Au cours des six dernières années, les membres de cette organisation ont défendu sans relâche les intérêts du Canada rural. Ils ont contribué à attirer l'attention de la population sur les questions qui touchent les régions rurales du Canada, à savoir notamment la fermeture des bureaux de poste ruraux, la suppression des services de VIA Rail et la réduction des soins de santé dans les régions rurales. Ce qui est tout aussi important, c'est que Dignité rurale du Canada a sensibilisé la population à la gravité des problèmes qui assaillent le Canada rural.

Aujourd'hui, la plupart des Canadiens, dont même des politiciens, se rendent compte que, si l'on ne se décide pas bientôt à faire quelque chose, nos collectivités rurales sont condamnées à disparaître. Les habitants des localités rurales de tout le Canada se montrent de plus en plus déterminés à ne pas laisser mourir leurs collectivités sans lever le petit doigt.

Aujourd'hui, les gens de Saint-Clément, au Québec, occupent leur bureau de poste afin d'empêcher la Société canadienne des postes de le fermer. Dans Moose Jaw—Lake Centre, ma circonscription, les gens de Shamrock essaient d'obliger la Société canadienne des postes à respecter le vœu de la collectivité en gardant le bureau de poste ouvert.

La nouvelle détermination qu'affichent les Canadiens des régions rurales à combattre pour la survie de leurs collectivités est imputable principalement au travail de Dignité rurale.

* * *

L'ÉNERGIE NUCLÉAIRE

M. J.W. Bud Bird (Fredericton—York—Sunbury): Madame la Présidente, depuis que je siége à la Chambre des communes, je ne cesse de défendre la cause de l'exploitation de l'énergie nucléaire au Nouveau-Brunswick et cela, pour deux raisons aussi bonnes l'une que l'autre.

Premièrement, le réacteur nucléaire de Pointe Lepreau est considéré comme l'un des meilleurs au monde et le potentiel de gestion nucléaire du Nouveau-Brunswick, comme l'environnement idéal pour entreprendre la construction du prototype du réacteur CANDU III.

Deuxièmement, le potentiel pour la construction par bloc fonctionnel et la vente du réacteur CANDU III dans le monde entier ouvre au Nouveau-Brunswick un horizon économique sans précédent et difficile à égaler.